N° 287. Samedi 2 Décembre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
„ la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, [illegible] et chez les Héritiers [illegible] braires, *Lange Poote*, [illegible]
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, VENDREDI 1er DECEMBRE.

Revue Politique.

A la date du 23 novembre, la tranquillité était rétablie à Rome. Le nouveau ministère venait de publier son programme qui, il est vrai, n'a pas contenté les exaltés.

Une dépêche télégraphique, parvenue à Paris et publiée par le *Moniteur du soir*, dément tous les bruits qui ont circulé sur la fuite et l'embarquement du Saint-Père. Il résulte de cette dépêche que Pie IX était encore le 23 dans sa capitale. Rien n'annonçait qu'il eût l'intention de la quitter.

Une lettre de Bologne, sous la date du 18, nous apprend que le général Zucchi a échappé comme par miracle, au poignard de trois assassins qui s'étaient précipités sur lui à la sortie de son hôtel. On connait l'énergie de ce brave officier. C'est pour cela sans doute que le radicalisme l'avait voué à la mort comme son infortuné collègue de l'intérieur.

Maintenant que l'on sait à Paris que le Pape n'a pas quitté Rome, qu'il y était sans inquiétude pour sa personne et que la tranquillité était rétablie dans la capitale du monde chrétien, ces faits justifient déjà le reproche que l'on a fait au général Cavaignac de n'avoir envisagé les évènements de Rome qu'au point de vue de sa candidature. Ce reproche est la conséquence inévitable de la fausse position du général Cavaignac, à la fois chef du pouvoir et candidat, et qui, sur la foi d'une fausse nouvelle, fait faire un voyage inutile à Civita-Vecchia à une brigade de 3500 hommes et à quatre bateaux à vapeur.

Dans la séance d'avant-hier de l'assemblée nationale de France, M. Joly a adressé au gouvernement des interpellations sur les rapports de la France avec l'Espagne. Le seul fait important qui ressorte du débat engagé à ce sujet, c'est que la république est actuellement dans les meilleurs termes avec le cabinet de Madrid.

Le manifeste du prince Louis-Napoléon est accueilli avec faveur. Avant-hier, à l'assemblée nationale, il était lu avidement par tous les représentants, et les amis de M. le général Cavaignac convenaient que, si ce document ne les faisait pas changer d'opinion, du moins ils étaient forcés d'en approuver les principes et le langage.

Plusieurs membres du conseil de la banque ont déclaré que ce programme était très-satisfaisant. Les représentants catholiques reconnaissent que M. Louis Bonaparte s'exprime, avec une clarté et une précision suffisantes, sur les questions de la liberté d'enseignement et la destruction de tout monopole, comme antipathique à l'esprit nouveau de la France.

M. le général Changarnier donne son adhésion entière à ce manifeste. Du reste, il est tout à fait rallié à la candidature du prince Louis.

Un fait significatif, c'est que le *National* et les journaux semi-officiels critiquent ce manifeste, mais ils ont bien soin de ne pas le reproduire.

La réconciliation entre les Montagnards et les socialistes ne fait pas de progrès. Ces derniers persistent à repousser M. Ledru-Rollin. Afin de les mettre d'accord, il se forme un congrès général de délégués de tous les clubs montagnards et socialistes de France. Déjà deux cents délégués des départements sont arrivés à Paris. Le congrès décidera entre MM. Ledru-Rollin et Raspail. Le premier compte beaucoup sur les délégués des clubs des départements. Si M. Ledru-Rollin est repoussé, M. Mathieu (de la Drôme) a déclaré au club de la Révolution, que la Montagne se soumettrait à la décision du congrès général.

La même division existe dans le sein du parti légitimiste. M. de Grenoude, avec la *Gazette* et un certain nombre de journaux légitimistes des départements, adoptent la candidature de M. Louis-Bonaparte. Ces journaux ont établi un congrès et un comité permanent au cercle de la rue Duphot. D'un autre côté, M. de Pastoret, avec l'*Union* et l'*Opinion publique*, repoussent également la candidature de M. Louis-Bonaparte et celle de M. Cavaignac.

On apprend d'une source positive que les réfugiés politiques qui habitent la Suisse menacent d'une nouvelle invasion, non seulement la ville de Constance, mais encore toute la frontière suisse du côté de l'Allemagne. Pour assurer le succès de ce nouveau coup de main, il sera tenté, dit-on, au commencement de la semaine prochaine, époque de la foire de cette ville. On ajoute qu'il éclatera en même temps une insurrection à Berlin, et que des bandes armées se dirigeront des frontières de la Suisse vers le Nord. Voilà les bruits qui circulent depuis quelques jours; toutefois, il est difficile de croire que le petit nombre des réfugiés qui séjournent dans les cantons du Nord de la Suisse veuillent tenter une invasion dans un moment où toute la partie supérieure du grand-duché est occupée par des troupes. Cependant si, comme on le croit généralement, on établit un cordon aux frontières de la Suisse pour empêcher les voyageurs et les marchandises d'entrer en Allemagne, il est vraisemblable qu'il éclatera une formidable insurrection, à laquelle se joindront tous les paysans qui habitent les bords opposés du Rhin et du lac.

Assurément, l'intérêt qui s'attache aux événements de Prusse ne diminue pas : il reste le même, comme la situation. Tous les esprits, qui sont justement préoccupés du grand mouvement du peuples en Europe, attendent avec anxiété ce qui sortira du conflit entre la couronne de Prusse et l'assemblée nationale. Mais les nouvelles sont toujours les mêmes, à savoir ceci : On parlemente, on négocie, on n'entrevoit pas encore clairement une solution amiable ; seulement on semble l'espérer ; on semble, et rien de plus. C'est bien vague et bien terne pour une situation aussi compromise ; mais enfin, une transaction vaut toujours mieux qu'un procès. Cependant, la formation d'un cabinet plus populaire, et le maintien de l'assemblée à Berlin, sont toujours les conditions essentielles d'un arrangement. Ce serait là la part difficile des concessions de la couronne, et c'est l'avis de M. de Grabow ; mais, nous le répétons, tout cela est incertain, et le pays reste profondément affligé, troublé, divisé.

Si nous en croyons même une correspondance de Berlin, M. de Gagern qui, comme on sait, s'est rendu à Potsdam pour tenter une réconciliation désespère également d'atteindre son but, et par conséquent ce léger espoir serait également déçu.

Le 28, a eu lieu la seconde séance de l'assemblée nationale à Brandenburg. Cette fois encore, il y avait insuffisance dans le nombre des membres présents pour pouvoir prendre une résolution. Tout ce qui a été fait dans cette séance se résume dans l'adoption d'une proposition du député Simon tendant à convoquer les députés suppléants pour les membres qui ne se présenteraient pas à la séance qui a dû avoir lieu hier.

Il paraît même que le gouvernement avait eu le projet de proroger de nouveau l'assemblée au 11 décembre ; mais ayant eu vent que cette mesure serait défavorablement accueillie, même par la droite, il n'en a rien été.

A Berlin, où plusieurs arrestations se sont opérées, on a jugé nécessaire d'augmenter la garnison.

Toutes les nouvelles venues d'Allemagne, tant de Vienne que de Berlin, présentent comme imminente la rupture complète de l'Autriche avec le parlement de Francfort. C'est encore là un événement gros de difficultés et de complications de toutes sortes.

Une ordonnance du roi de Bavière, en date du 23 novembre, fixe au 30 du même mois les élections primaires, et au 7 décembre les élections à la chambre des députés. Cette chambre se composera de 143 membres, et l'on croit que la session s'ouvrira dans la dernière semaine de décembre.

La session des chambres grecques a été ouverte le 9 novembre par le roi Othon en personne. Dans le discours que ce prince a prononcé à cette occasion, il a exprimé une reconnaissance particulière pour l'appui que les trois puissances protectrices ont prêté à la Grèce, et loué la conduite du peuple grec dans ces moments graves et critiques.

L'envoyé turc, Mussurus, a quitté Athènes le 6.

Le *Journal du Havre* annonce que le gouvernement français a reçu la nouvelle de l'attaque de Montevideo par les troupes d'Oribe, qui auraient été repoussées avec perte par les marins de l'escadre française, débarqués sur l'ordre de l'amiral Le-Prédour.

On annonce, d'un autre côté, que le gouvernement sarde vient de décider l'envoi d'une escadre sur les rives de la Plata. Cette décision a été motivée par la conduite de Rosas, qui a rompu d'une manière éclatante ses rapports avec le consul de Sardaigne.

ÉLECTIONS.

Dans les deux colléges électoraux de La Haye ont été élus aujourd'hui membres de la Seconde Chambre des Etats Généraux :

M. Schooneveld, à la majorité de 343 voix, et M. Boreel van Hoogelanden, à la majorité de 347 voix.

Au moment où nous mettons sous presse, on ne connaissait pas encore les candidats à la Première Chambre élus par ces deux colléges.

Voici les résultats des élections d'AMSTERDAM :

1er *district*: Nombre des électeurs 471 ; nombre des votants 355.

A été nommé membre de la Seconde Chambre, Mr *M. H. Godefroi*, par 204 voix ;

A été nommé membre de la Première Chambre, M. *A. F. Insinger*, qui a obtenu 287 voix. Pour l'élection du deuxième candidat, un second scrutin de ballotage doit avoir lieu entre MM. A. Beeling et D. J. van Lennep, dont aucun n'a obtenu la majorité voulue.

2e *district*: Nombre des électeurs 508 ; nombre des votants 356.

Mr *C. Baker*, ayant obtenu 269 voix, a été proclamé membre de la Seconde Chambre.

3e *district*: Nombre des électeurs 463 ; nombre des votants 367.

Mr *F. A. van Hall* a obtenu 203 voix et a été proclamé membre de la Seconde Chambre.

Ont été nommés candidats à la Première Chambre : M. *D. Borski*, à une majorité de 216 voix, et M. *W. C. Vollenhoven* par 197 voix.

4e *district* : Nombre des électeurs 434 ; nombre des votants 343.

Les voix se sont divisées sur M. van Naamen et M. Gulcher, de manière qu'aucun des deux candidats n'a obtenu la majorité, et qu'un scrutin de ballotage doit avoir lieu.

NB. M. van Naamen avait obtenu 167 voix et 4 billets portaient, mal écrit, le nom de ce candidat. Si ces 4 billets avaient été déclarés valables, M. van Naamen aurait eu la majorité voulue.

5e *district* : Nombre des votants 429.

Dans ce district, un scrutin de ballotage doit également avoir lieu entre M. van Naamen et M. Heemskerk ; le premier n'a obtenu que 130 voix et le second, 186.

Les noms des candidats à la Première Chambre, élus dans les 2e, 4e et 5e districts ne sont pas encore connus.

HARLEM, 8e *district principal de la Hollande-Septentrionale* : nombre des électeurs 826 ; nombre des votants 524.

M. *W. H. van Voorst*, juge au tribunal d'arrondissement de Harlem, ayant obtenu 449 voix, a été proclamé membre de la Seconde Chambre.

Le résultat des élections pour les candidats à la Première Chambre n'est pas encore connu.

Nous recevons encore aujourd'hui le résultat des élections de quelques districts électoraux de la province du Brabant-Septentrional.

5. *district*, HELMOND. Nombre des votants, 393.

Mr *J. B. Bots*, ancien membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, ayant a obtenu 377 voix, a été proclamé membre de cette même Chambre.

Ont été nommés candidats à la Première Chambre : *MM. L. van Sasse van Ysselt* (par 384 voix) et *F. de Bruyn* (par 372 voix.

6. *district*, EINDHOVEN. 581 votants.

A été nommé membre de la Seconde Chambre *M. J. F. des Hayden*.

Mr van der Beken Pasteel, ayant obtenu 414 voix, a été proclamé candidat à la Première Chambre. Un scrutin de ballotage doit avoir lieu entre MM. Guljé et L. J. B. van Sasse van Ysselt pour la deuxième candidature.

9e *district*, BERGEN-OP-ZOOM. 901 votants,

M. *L. D. Storm*, ayant réuni 525 voix, a été proclamé membre de la Seconde Chambre ; M. Gouverneur, son compétiteur, n'a obtenu que 327 voix.

Aucun candidat à la Première Chambre n'ayant obtenu la majorité, un second scrutin doit avoir lieu. Les quatre candidats sont MM. Ch. Cuypers, Sasse van Ysselt, Lichtenvelt et Van Berkel.

Dans le district de HEUSDEN, où nous avons annoncé hier l'élection du membre pour la Seconde Chambre, a été nommé candidat à la Première Chambre M. *Sebastien Verhey van den Bogaerd*, bourgmestre de Werkendam ; le deuxième candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, en sorte qu'un second scrutin doit avoir lieu.

Dans le district électoral de ZEVENBERGEN, (Brabant-Septentrional) M. F. I. Jespers a été élu membre de la Seconde Chambre à la majorité de 589 voix sur 906 votants.

Ont été élus candidats à la Première Chambre : M. H. P. van den Dries, bourgmestre d'Oudenbosch, à la majorité de 548 voix, et M. A. W. Smits, à la majorité de 539 voix.

Le Roi a reçu aujourd'hui en audience particulière M. le comte de St-Marsan qui a remis entre les mains de S. M. les lettres de créances qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne près la cour des Pays-Bas.

— Le Roi, par arrêté du 28 novembre, a conféré les insignes de commandeur de l'ordre du Lion-Néerlandais, à M. L. R. Gevaerts, membre des Etats-Députés de la province de la Hollande-Méridionale.

— Le *Staats-Courant* a publié successivement les listes des personnes éligibles à la première chambre. On sait que les éligibles sont les contribuables les plus imposés qui réunissent également les qualités requises pour les membres de la Seconde Chambre et que leur nombre est fixé à raison d'un éligible par 3,000 âmes de population. Ce nombre varie donc grandement dans les différentes provinces : il s'élève à 134 dans le Brabant septentrional, 124 dans la Gueldre, 186 dans la Hollande méridionale, 156 dans la Hollande septentrionale, 52 dans la Zélande, 51 dans la province d'Utrecht, 82 dans la Frise, 63 dans la province de Groningue, 71 dans celle d'Overyssel, 28 dans celle de Drenthe et 68 dans le Limbourg ; ensemble, 1,015.

On a pu voir, par le rapport de la commission de l'assemblée nationale de Francfort, pour les affaires autrichiennes, que le gouvernement autrichien n'est nullement disposé à reconnaître la suprématie de Francfort. Voici la manière dont différents journaux envisagent cette question. On lit dans le *Lloyd Autrichien* :

« Il est logiquement, moralement et de fait impossible que deux parlements tout-à-fait indépendants l'un de l'autre donnent des lois à un même pays. Le pouvoir exécutif de l'Autriche devait se décider pour un de ces deux corps législatifs. Son choix ne pouvait être douteux. Le ministre autrichien était responsable envers le parlement autrichien et non pas envers le parlement allemand. Il s'est assez bien tiré de ce dilemme. Il a déclaré qu'il ne reconnaîtrait comme obligatoires, parmi les résolutions du parlement de Francfort, que celles auxquelles il aurait donné son assentiment ; en d'autres termes, que le pouvoir de Vienne est au-dessus de celui de Francfort. L'assemblée de Francfort n'a donc pas le droit de s'indigner de ce qu'un tribunal autrichien n'ait pas reconnu ses lois. Cependant elle pourra se calmer en apprenant que ces lois n'ont jamais été et ne seront jamais observées en Autriche, jusqu'à ce que, au lieu d'une fiction ridicule, il se soit établi entre les deux pays des rapports réels et palpables. »

D'un autre côté, on écrit de Vienne à la *Gazette de Breslau* :

« La position de l'Autriche envers l'Allemagne devient de jour en jour plus douteuse, et l'on dit que les députés autrichiens au parlement de Francfort vont être rappelés. L'Autriche abandonnera à la Prusse l'hégémonie en Allemagne, si, en écartant l'idée de l'unité nationale, l'empire entier ne peut être admis dans la confédération allemande. En ce cas, l'Autriche se constituerait en Etat séparé, et se bornerait à conclure avec l'Allemagne une alliance offensive et défensive. »

Enfin le *Serbe*, journal de Belgrade, s'exprime ainsi :

« Quelle puissance européenne a reconnu jusqu'ici le vicaire [illegible] comme chef de tous les Etats allemands ? quelle [illegible] relations diplomatiques avec le ministère de Francfort [illegible] verains et les gouvernements de l'Allemagne sont [illegible] pour se soumettre à Francfort ? Non. Le cabinet de Francfort [illegible] ordres aux gouvernements et aux princes allemands ; qui [illegible] ? Personne ! Qu'avons-nous donc à craindre de Francfort et [illegible] »

Ouverture du parlement grec.

ATHÈNES, 9 novembre. — Aujourd'hui [illegible] du matin, le roi Othon a ouvert en personne, [illegible] cérémonial accoutumé, la seconde session de la [illegible] législature des chambres. Voici la traduction du discours [illegible] à cette occasion :

« Messieurs les députés, messieurs les [illegible]
« Rassemblés de nouveau ici par la protection [illegible]

lui nos vœux et réunissons nos efforts en faveur de la prospérité de notre chère patrie.

» La charte, ce lien indissoluble de notre Etat, appliquée d'une manière libre de toute influence, nous fournit les gages les plus sûrs pour l'affermissement de l'ordre et de la prospérité de la nation.

» Le règlement des dépenses nécessaires à l'état décrété par vous en son temps, et les autres projets de loi qui seront soumis à vos graves délibérations, auront pour base une économie bien entendue et contribueront à la marche facile de mon gouvernement.

» Nos relations avec les différents gouvernements sont amicales, et nous sommes pénétré d'une reconnaissance particulière envers les trois puissances protectrices, pour les bienfaits dont la Grèce leur est redevable.

» Fier des grandes preuves de sagesse que le peuple hellénique a données pour la consolidation de l'ordre public, dans les circonstances les plus graves et les plus critiques, je viens exprimer, messieurs, la joie que m'a causée une conduite semblable.

» Des événements regrettables, en opposition aux sentiments du peuple hellénique, ont troublé, pour quelque temps, sur certains points de l'état, sa tranquillité; mais ils n'ont contribué qu'à faire ressortir son patriotisme.

» Forts des sentiments de la nation, invoquons la Providence divine et vouons-nous avec zèle à l'œuvre à laquelle nous avons été appelés, qui est l'affermissement du bien-être de la patrie. »

Nouvelles d'Italie.

Les dernières nouvelles de Rome sont plus tranquillisantes.

Le pape n'a pas quitté Rome et tout est tranquille dans cette ville; on commence à regarder à Paris l'envoi inutile de 3,500 hommes comme une manœuvre électorale. Ce soupçon est la conséquence inévitable de cette fausse position du général Cavaignac, à la fois chef du pouvoir et candidat.

L'ambassadeur d'Autriche à Paris a dit au nonce qu'il était bien certain que l'armée autrichienne avait offert ses secours au pape; il est douteux qu'ils soient acceptés par Pie IX.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« C'est par erreur qu'un journal (le *Moniteur du soir*) annonçait hier que le pape avait été obligé de quitter Rome. Le gouvernement a reçu, en date du 23 courant, à deux heures du soir, la dépêche télégraphique suivante :

« Civita-Vecchia, 23.

» Rome est calme. Le nouveau ministère a publié son programme et a pris la direction des affaires.

» M. Mamiani arrive ce soir de Florence. »

Le *Moniteur* ajoute :

« Les nouvelles étrangères ne devront être considérées comme officielles que quand elles seront insérées au *Moniteur universel*, ou suivies, dans les autres journaux, de ces mots : *communication du gouvernement.* »

On écrit de Rome, le 20 novembre :

Rien de nouveau. La plus parfaite tranquillité a succédé à la commotion générale. C'est au nouveau ministère à marcher droit dans la voie libérale, s'il veut éviter des collisions sérieuses. Le ministre Campello est arrivé. Le pape paraît très content de la tranquillité dont jouit la ville. Le programme du nouveau ministère n'a plu à personne. On manque d'hommes vraiment libéraux, énergiques et capables. On craint une nouvelle révolution.

Le Pape ayant accepté la démission du prince C. Aldibrandini, commandant de la garde civique de Rome, a nommé sur la proposition du ministre de l'intérieur, le colonel Joseph Gallien, lieutenant général commandant la garde civique de Rome.

Dans la journée du 16, le prince Rospigliosi a fait distribuer à la foule sur le mont Cavallo, du pain, du vin et du fromage.

Le nouveau ministère a fait enlever du palais Quirinal, toutes les armes de la garde suisse.

Par ordre du St-Père, le fort St-Ange est gardé par des soldats de ligne et la garde civique.

Le nouveau ministère a résolu d'organiser sur-le-champ une légion mobile civique de 1,000 hommes, qui se réuniront aux soldats revenus de Vicence.

Le théâtre Argentina doit être illuminé à *giorno* en l'honneur du nouveau ministère. Il sera exécuté une composition du maëstro Magarrazzi, avec d'autres hymnes au pontife.

Le duc de Rignanre, ancien ministre des travaux publics, est parti de Rome.

Le cercle populaire a prié le ministère de l'intérieur, en attendant l'arrivée du ministre de la guerre, comte de Campello, d'instituer une commission provisoire chargée d'administrer et de parlementer. Cette commission se compose de M. M. Gallieno Stewart, Ruinetti et Rocro.

Le chiffre des tués et blessés, à Rome, n'a pas dépassé quinze. On ignore le chiffre de la perte des Suisses. Le corps de M. V. Palma a été exposé dans l'église San Carlino. Il était percé de deux balles. »

— L'infortuné Palma, qui a été tué à une des fenêtres du Quirinal, était un prêtre romain, d'une science immense et d'une piété exemplaire. Il avait été successivement professeur d'histoire ecclésiastique au collége romain, au séminaire romain, au collége urbain de la Propagande, et enfin à l'université de la Sapience. Il était membre du collége théologique de Rome, théologien de la Daterie apostolique et canoniste de la Sainte-Pénitencerie. Il occupa pendant trente-cinq ans la place la plus importante de la Propagande. C'est lui qui correspondait directement avec toutes les missions catholiques du monde, et qui était chargé de toutes leurs affaires. Pie IX, pénétré d'estime et d'affection pour ce saint et savant prêtre, l'avait nommé son camérier secret, et secrétaire des lettres latines du saint-siége; et qui est un des emplois les plus importants et les plus honorables du palais apostolique. Malgré les soins nombreux de ses charges, monsignor Palma trouvait encore le temps de se dévouer à toutes les œuvres du ministère pastoral. Il confessait les pauvres, visitait les malades, et se consacrait particulièrement à la direction des jeunes gens. Il avait 56 ans, quand une balle sacrilége est venu le frapper, et a enlevé à l'église romaine et au saint-père l'un de leurs plus fidèles et plus éminents serviteurs.

Programme du nouveau ministère romain.

Appelés au ministère au milieu de circonstances extraordinaires, et alors que le refus serait, de notre part, vouloir mettre en péril certain la forme constitutionnelle actuelle du gouvernement de notre état, nous serions épouvantés par la gravité des choses et des temps, si nous n'étions pas [illegible] par la pensée que notre programme politique est en harmonie parfaite non-seulement avec les principes proclamés par le peuple, mais encore avec ceux qui, après mûre délibération, ont été acceptés par nos chambres [illegible], principes qui serviront de règle à toutes nos actions tant que [illegible] resterons au pouvoir. Parmi ces principes, il en est un qui a eu, par acte solennel, l'assentiment du prince; quant à un autre, promesse a été faite qu'il se concerterait avec le nouveau ministère, afin qu'il fût fait des propositions analogues à présenter à l'acceptation des chambres délibératives.

Le principe de la nationalité italienne proclamé par notre peuple et par les chambres cent fois, et par nous accepté, a été sanctionné sans réserve par le prince, alors qu'avec un zèle tout paternel, il le rappelait à l'empereur d'Autriche, dans sa lettre à ce prince.

Attendu que pour réaliser ce bien, nous croyons indispensable d'exécuter les délibérations adoptées par la chambre des députés, concernant l'indépendance italienne, notre ferme résolution de mettre en pratique ces délibérations, n'est pas autre chose qu'une franche adhésion aux vœux des représentants du peuple.

Nul ne doutera de notre pleine adhésion au programme du 5 juin, accueilli avec tant d'enthousiasme par les chambres délibératives.

La convocation d'une constituante à Rome et la rédaction d'un acte fédératif, sont des principes et des maximes que nous trouvons formulés dans le vœu exprimé par nos chambres pour une convocation d'une diète à Rome, destinée à discuter les intérêts généraux de la patrie commune.

Aujourd'hui qu'à ce vœu, à cette maxime fondamentale vient se joindre l'assentiment du prince qui désire aussi en soumettre la décision aux chambres, au souverain que l'Italie entière a salué comme l'initiateur de sa liberté et de son indépendance, notre cœur palpite à l'idée de la proximité du moment où il nous est donné d'espérer voir naître enfin ce pacte fédéral, qui, respectant l'existence des Etats isolés, en laissant intacte leur forme de gouvernement, servira à assurer la liberté, l'union et l'indépendance de l'Italie. Cette œuvre aura sa perfection, à notre avis, alors que s'y associeront la gloire de Rome et le nom vénéré d'un pontife.

Nous nous présentons avec ce programme devant le peuple et les chambres. Si le peuple nous accorde sa confiance, nous ferons tous nos efforts pour continuer de la mériter. Les chambres vont être appelées à nous prouver si elles nous accordent leur confiance, et il nous est permis de l'espérer si leurs principes politiques continuent d'être aujourd'hui ce qu'ils ont été pour le passé.

Signé, C. E. MAZZARELLI, président; J. GALLETTI, PIERRE STERBINI, J. LUNATI.

CORRESPONDANCE DE ROME.

Rome 20 novembre.

Comme je l'ai dit dans ma lettre du 18, les coups de fusils tirés, dans la journée du 16, contre le palais pontifical, ont été l'œuvre de quelques hommes, en partie jeunes gens appartenant à la légion de Vicence, et en partie prolétaires. Cette bande agissait sans chef avoué. Mais le coup avait été monté par les clubs. Il eût suffi d'un faible détachement de troupes bien commandées pour les mettre tous en fuite.

Il y avait en ce moment dans la ville six cents carabiniers dont la plupart se trouvaient sur la place. Mais ce corps, spécialement destiné à maintenir l'ordre, resta paisible spectateur des scènes de violence qui se passaient sous ses yeux. Il en fut de même du corps des dragons et de la ligne, qui avaient fraternisé la veille avec le peuple. Quant aux gardes civiques, la peur en avait poussé un certain nombre au Quirinal, sur l'ordre du cercle populaire; les plus courageux s'étaient renfermés chez eux. C'est triste à dire, mais c'est la vérité : aucune autorité, aucun homme qui aurait pu exercer de l'influence ne s'est présenté pour la défense de l'ordre.

Par l'assassinat du comte Rossi, le parti démocratique a inauguré un véritable terrorisme. Plusieurs personnes ont reçu des menaces de mort.

Le nouveau ministère n'a pas encore pu se compléter et déjà des germes de division se manifestent dans son sein. Il n'est du reste qu'un instrument des clubs.

Ce que j'ai dit précédemment du nombre des morts n'est pas exact. On n'a à déplorer que la mort de Mgr. Palma, secrétaire des lettres latines, homme d'une vaste érudition. Il se trouvait dans l'appartement qu'il occupait au palais du Quirinal. On a tiré sur lui du haut du toit d'une maison voisine. Du côté de la place, les gardes suisses n'ont pas tiré sur les assaillants. Ils ont seulement tiré du côté de la porte latérale pour protéger les pompiers, au moment où ceux-ci s'efforçaient d'éteindre le feu qui y avait été mis. On a tiré sur le palais de toutes les rues qui l'entourent, et une balle a pénétré dans l'antichambre voisine du cabinet du St-Père.

Bien qu'à chaque moment on pût voir envahir le palais par les bandits qui l'attaquaient, le pape a été admirable de calme et de présence d'esprit. Après avoir consenti à la formation du ministère démocratique qu'on lui imposait, il a protesté devant le corps diplomatique et devant toutes les personnes présentes, qu'il cédait à la violence, et les a prises à témoin qu'il se trouvait en ce moment entre les mains de ses ennemis.

Il ne faut pas se le dissimuler, le pape n'exerce plus d'autorité à Rome. Quant à son influence morale, je ne crois pas qu'on puisse y compter beaucoup. Le prestige du nom de Pie IX est évanoui. Tout le monde ici a contribué à ce résultat. Tandis que les démocrates l'accusaient de trahison et les réactionnaires de faiblesse, les gens modérés n'ont pas profité des deux mois qui viennent de s'écouler pour raffermir dans sa personne le seul appui qui pût, dans un moment de crise, sauver Rome de l'anarchie. Les nations catholiques apprendront sans doute avec une amère douleur le danger auquel a été exposé le pape et le délaissement où les Romains laissent le Pontife ne peut manquer d'exciter partout la plus vive indignation.

PADOUE, 20 NOVEMBRE. — Hier, on a entendu distinctement une canonnade dans les environs de Mestre. Elle a commencé à 11 heures du matin et a fini vers 5 heures de l'après-midi; c'est à 2 heures qu'elle était le plus forte. D'après les rapports qu'a reçus le commandant de la ville, la colonne du colonel Jellachich, cantonnée à Stra et à Dolo, s'est avancée contre Mestre et Fusina, et à 8 heures du soir, trois compagnies avec de l'artillerie sont parties dans cette direction pour s'approcher du champ de bataille. Ce matin, on a entendu de nouveau une canonnade. On ne connaît pas encore d'une manière positive l'issue de cette affaire; toutefois, il paraît que les Vénitiens ont reçu une rude leçon, car leurs alliés et leurs amis à Padoue semblent fort découragés. Ils disent que ce n'était que des manœuvres exécutées dans les Lagunes et non une sortie. C'est possible, mais il n'est pas vraisemblable qu'on choisisse le dimanche pour faire des manœuvres qui durent au delà de six heures. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

Le *Messager du Tyrol* du 25 novembre annonce que les Vénitiens ont fait du fort Malghera une sortie, qui a eu pour eux les plus fâcheux résultats. Cette nouvelle confirmerait les détails ci-dessus transmis de Padoue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE TURIN. — SÉANCE DU 24 NOVEMBRE.

M. *Turcotti* demande la parole pour adresser quelques interpellations au ministère. Il fait observer que les jours se passent dans une incertitude déplorable. L'hiver approche, la Toscane est en proie à un état de violence; le ministère seul pourrait nous dire où nous allons. Le moment opportun est arrivé de faire la guerre. Ce qui prouve parfaitement que l'ennemi ne peut pas attaquer les Italiens, c'est ce qui est arrivé à Bologne et à Venise. Il y a une chose certaine, c'est que les Croates redoutent plus les cloches que le canon. (Hilarité.) La maison d'Autriche, ajoute l'orateur, est une maison de voleurs et d'assassins. Je propose à la chambre d'adopter une loi qui proclame que la maison d'Autriche est réellement une maison de voleurs et qui déclare traître à la patrie quiconque en prendra la défense.

On demande au président de rappeler à l'ordre le chanoine Turcotti, qui ne fait pas une interpellation, mais bien une prédication.

Le chanoine Turcotti, imperturbable, continue sa prédication; il expose le plan de guerre de l'Autriche, et il oppose à ce tableau le relevé stratégique des opérations que devra faire l'armée piémontaise.

M. *le ministre de l'intérieur* fait remarquer que déjà deux projets de loi relatifs à la guerre ont été présentes; on n'a pas encore pensé à les discuter.

M. *Cavallero*. Je vais répondre à la question de M. Turcotti, celle de savoir où nous allons; nous allons à la république, non la république Dorico-pélasgique, mais la république socialiste et communiste. (Rumeurs).

La chambre continue la discussion du projet de loi relatif à la création d'un grand juge de l'armée.

Après quelques débats la chambre passe au scrutin secret. 126 votants : Majorité 64. Pour le projet de loi 62; contre 64.

La chambre rejette le projet de loi.

— On écrit de Pise, le 21 novembre : Il y a eu ici quelque tumulte, l'élection ayant été favorable à deux anciens députés. Le peuple criait : nous voulons des députés qui soient nos amis. Le préfet et le premier conseiller de préfecture ont été contraints de parler au peuple pour lui recommander l'ordre et la tranquillité. Le peuple a fini par se retirer.

A Livourne, Guerrazzi a été élu par 107 voix; il a été élu par 102 voix à Rosignono.

FLORENCE, 22 NOVEMBRE. — Quelques hommes se sont rendus aux lieux où l'on vote. Ils ont forcé le passage, renversé les urnes et fait éloigner les électeurs.

Principautés danubiennes.

Les nouvelles que nous avons reçues de Bucharest en date du 9 novembre, nous apprennent que la situation de la Valachie s'améliore tous les jours. Voici ce que nous trouvons dans une correspondance :

« Bucharest, 5 novembre 1848.

» La tranquillité continue à être parfaite ici, et peut être considérée comme définitivement consolidée. Dans un petit nombre de villages des districts de Téleowman et d'Ardgik, où la propagande révolutionnaire avait le plus agi, les paysans avaient refusé de se soumettre à l'autorité du gouvernement actuel et aux mesures relatives à la remise des armes et des publications qui leur avaient été distribuées par la lieutenance princière : des émeutes avaient même eu lieu dans deux localités. Mais ces paysans sont rentrés dans l'ordre dès l'apparition des détachements ottomans et russes qui, sur la demande de la caïmacamie, s'étaient empressés de se rendre sur les lieux.

» Dans ce moment, de nombreuses arrestations parmi les employés, les négociants et les avocats soupçonnés d'avoir pris une part active aux derniers événements, sont opérées à Bucharest par l'autorité militaire russe.

» Comme il était devenu urgent de compléter et de remanier le personnel de la haute cour de justice et des cours d'appel commerciale, civile et criminelle de Bucharest et de Crayova, la caïmacamie vient de faire de nombreuses nominations et mutations dans l'ordre judiciaire sur la proposition de M. Constantin Soutzo, nouveau ministre de la justice, M. le ban Constantin Ghyka a été nommé président de la haute cour.

» Sur les réclamations du commerce d'Ibraïla, le terme fixé pour la mise en vigueur de la mesure relative à la défense d'exportation des céréales a été ajournée du 13 au 27 novembre courant. »

Nouvelles d'Allemagne.

BRANDEBOURG, 28 NOVEMBRE. — L'assemblée nationale n'a pas siégé aujourd'hui. La physionomie de la chambre est moins triste qu'hier, bien qu'encore aujourd'hui il ne se soit pas trouvé un nombre suffisant de membres pour pouvoir prendre une résolution. Seulement 5 nouveaux députés (M. Hansemann est de ce nombre) sont arrivés, en sorte que le nombre total est de 159.

Après la lecture du procès-verbal on fait l'appel nominal qui constate le nombre de membres présents que nous venons d'indiquer; le président propose a l'assemblée de s'ajourner à demain. M. Simon monte à la tribune, et dit qu'il n'y a pas le moindre doute qu'il ne faille s'ajourner à demain, puisque la chambre ne se trouve pas en nombre suffisant, mais qu'en pareil cas il faut prendre des mesures pour parvenir à compléter le nombre voulu. Il fait la proposition suivante :

« Que la haute assemblée veuille charger le président d'inviter le gouvernement a convoquer les députés suppléants de tous les membres qui, jeudi prochain, ne se trouveraient pas présents à la seance dans le dôme de Brandebourg. »

M. le comte de Brandenbourg, président du conseil, prend la parole, et dit que le gouvernement désire commencer l'œuvre de la constitution le plus tôt possible, mais qu'il ne s'oppose pas à cet ajournement.

L'ajournement à demain est décidé par l'assemblée.

Le correspondant brandenbourgeois ajoute à ce compte-rendu que le gouvernement avait résolu de proroger aujourd'hui la seance au 11 décembre; mais il paraît qu'il a jugé prudent de ne pas faire connaître ce projet à l'assemblée.

BERLIN, 28 NOVEMBRE. — Notre garnison a reçu hier des renforts considérables. Les arrestations continuent. Aujourd'hui a été saisi M. Muller, le président du club sous les Tilleuls. M. Karbe a été relâché; M. de Gagern désespère de réussir dans ses efforts pour amener une réconciliation.

Cette nuit on a fait saisir dans l'imprimerie de Behrends tout ce qui s'y trouvait à l'impression pour la fraction de l'assemblée nationale.

Le général Wrangel a fait publier l'avis qu'ayant appris qu'un grand nombre d'habitants de la capitale se proposaient d'illuminer à l'occasion du jubilé de 25 ans de mariage du roi et de la reine, quelque louable que soit une pareille intention, il se voit forcé d'interdire cette manifestation des sentiments des habitants, dans l'intérêt du maintien de l'ordre public.

Un autre avis de ce général annonce que, malgré la défense qui leur avait été faite, plusieurs journaux continuant à paraître, il croyait devoir renouveler cette défense et prévenir les libraires qui débiteraient ces journaux que, dans ce cas, il ferait fermer leurs boutiques.

— La *Réforme allemande* en annonçant que MM. de Gagern, de Vincke et Simson sont arrivés à Berlin le samedi soir, [illegible] un aide-de-camp du roi est venu chercher M. Vincke, qui s'est rendu le soir même à la cour, où il doit avoir reçu la mission de former un nouveau cabinet. La nouvelle qu'une pareille proposition a été faite à M. de Gagern n'était pas de pure invention; mais malgré toute sa bonne volonté, la nature des choses même ne lui permettait pas de donner [illegible] à la Prusse dans un moment où sa présence à Francfort est indispensable.

La constitution de l'empire doit être achevée dans trois [illegible]

maines, et le pouvoir central définitif institué. Abstraction faite de la rupture de l'Autriche avec l'Allemagne, laquelle malheureusement aura pour conséquence la prompte retraite des députés autrichiens du parlement et des ministres du cabinet impérial, il n'existe dans les états méridionaux de l'Allemagne aucun doute que la Prusse est appelée à se placer à la tête de l'Allemagne.

« Sans aucun doute, ajoute la *Réforme*, cette importante » question, qui doit recevoir une solution si prochaine, sera traitée et arrêtée entre M. de Gagern et le roi. Jusqu'ici le roi a » refusé très-catégoriquement une position qui pèserait sur les » autres gouvernements de l'Allemagne. Nous croyons aussi » maintenant que l'idée d'un empereur allemand, résidant à » Francfort et n'ayant point d'état propre, ne se réalisera pas. » Mais nous espérons en même temps que le roi agira de concert » avec la volonté du peuple et des gouvernements allemands, et » que dans le cas où ces derniers lui décerneraient la glorieuse » mission de représenter l'Allemagne à l'intérieur comme à » l'extérieur, il accepterait cette haute position. »

— On écrit des bords du lac de Constance, 25 novembre, à la *Gazette de Carlsruhe* :

Le cordon qui probablement sera établi aux frontières de la Suisse commence à inquiéter considérablement nos voisins; il se fait depuis quelque temps une vaste exportation de blé et de farine, comme si la Suisse s'attendait à un prochain blocus. Néanmoins, les réfugiés politiques se tiennent tout près de la frontière en aussi grand nombre que par le passé; on ne peut songer pour le moment à les interner, attendu que les communes où ils séjournent sont loin de se conformer, ainsi que l'exigent leur propre intérêt et les devoirs de toute la confédération vis-à-vis de l'étranger, aux dispositions et aux injonctions de leurs gouvernements cantonaux. Le préjudice qui résultera de ce blocus pour une partie des états allemands est un sacrifice imposé par les conjonctures actuelles, et qu'il nous faut faire pour obtenir une situation politique plus stable et pour sauvegarder l'honneur de la nation allemande.

Il circule de nouveau des bruits divers sur des tentatives d'invasion à nos frontières. Aussi le commandement des troupes wurtembergeoises en garnison à Constance a-t-il doublé les postes depuis quelque temps, et l'on attend pour le 27, jour où commence la foire de Constance, de grands renforts de troupes pour pouvoir prendre des mesures énergiques, si elles étaient réclamées par les circonstances.

En revanche, la situation politique dans l'intérieur du cercle de Constance, ainsi que dans la partie du royaume de Wurtenberg qui avoisine le grand-duché, n'inspire pour le moment aucune inquiétude.

Il arrive dans ce moment un maréchal-des-logis, chargé de préparer des logements pour des artilleurs wurtembergeois; on attend en outre pour lundi un nouveau détachement d'infanterie wurtembergeoise de 400 hommes. Si ce n'est pas là une mesure contre l'invasion que l'on redoute, c'est du moins un avant-coureur du blocus.

PRAGUE, 23 NOVEMBRE. — (*Dépêche télégraphique.*) Le bruit a couru que l'empereur était mort.

Sur une demande que j'ai adressée par voie télégraphique au prince de Schwarzenberg, président du conseil, j'en reçois dans ce moment (1 heure de relevée) la réponse que S. M. l'empereur se trouve parfaitement bien.

MECSERY, vice-président de la régence du royaume de Hongrie.

— Le conseil communal de Vienne a adopté à l'unanimité une adresse au prince Windischgrätz pour lui exprimer sa reconnaissance d'avoir usé de modération envers les habitants en rétablissant l'ordre dans la capitale. La phrase suivante résume toute l'adresse :

« Votre Altesse a exécuté avec humanité les ordres sévères » d'un monarque plein de clémence, et vous vous êtes acquis la » reconnaissance de tous les habitants bien-pensants. »

— La *Gazette de Vienne* contient aujourd'hui dans sa partie non-officielle l'article suivant :

« Nous voyons dans les journaux de Paris que le gouvernement français a promu au grade de contre-amiral le commandant du vaisseau de guerre l'*Asmodée*, M. Ricaudy, en récompense de sa conduite dans les derniers six mois qu'il a été en station devant Venise. Voici en quels termes cette promotion a été annoncée dans la presse française :

« Le général Cavaignac a nommé M. Ricaudi, contre-amiral. Cet officier a commandé pendant plusieurs mois la subdivision navale devant Venise. La conduite, aussi ferme qu'intelligente, que cet officier a tenue dans ce commandement important et délicat, lui a valu l'entière approbation du commandant en chef dans la Méditerranée et l'amiral Baudin a demandé pour M. Ricaudy dans les termes les plus pressans le grade auquel il vient d'être élevé. »

La *Gazette de Vienne* ajoute : Les journaux français ont également annoncé que M. Ricaudy a dit dans un rapport adressé à l'amiral Baudin qu'il avait menacé le commandant d'escadre autrichienne de l'attaquer, s'il ne cessait pas le blocus de Venise; il résulte des rapports officiels que cette assertion est erronée. Car c'est en présence de deux navires de guerre français que le commandant de l'escadre autrichienne a maintenu son droit de blocus devant Venise, en s'emparant de plusieurs bâtiments chargés de vivres destinés pour Venise.

La conduite ferme et intelligente de M. Ricaudy, ajoute la *Gazette de Vienne*, se bornait pendant les six mois à faire la course entre Venise et Trieste pour apporter aux Vénitiens des lettres et des nouvelles et à les encourager en leur promettant le secours de la France. Voici en quoi consiste le mérite du contre-amiral Ricaudy.

— La *Gazette d'Augsbourg* contient la statistique suivante de l'assemblée nationale de Francfort :

Dans le semestre du 18 mai au 18 novembre, 2 députés sont morts : Wirth [illegible]; 2 tués : Auerswald et Lychnowsky; 1 exécuté : Blum; 1 condamné à la corde : Tröbel; 3 poursuivis judiciairement : Hecker, Werner, Wurt; 1 exclu de l'assemblée : Ruge; 6 soumis à une enquête judiciaire : Zitz, Schlöffel, Simon de Trèves, Günther, Jurgens et Levysohn.

Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 29 NOVEMBRE. — Le comte de Neuilly et quelques-uns des membres de l'ex-famille royale de France sont en ce moment auprès de sir Robert Peel à Drayton Manor.

— Hier, on n'a signalé à Londres ni dans les environs aucun nouveau cas de choléra.

La mortalité de la capitale s'est élevée la semaine dernière au chiffre de 1207 décès, 53 de plus que la moyenne hebdomadaire des cinq derniers automnes, et 19 de plus que la semaine précédente.

— M. Charles Buller, membre de la chambre des communes et président de la commission de la loi des pauvres, est mort ce matin, à l'âge de 42 ans. M. Buller était un des membres les plus estimés de la chambre des communes pour la rectitude de son jugement, son caractère élevé et son expérience des affaires.

— Le *Times* assure, d'après son correspondant de Madrid, que le gouvernement a fait offrir à Cabrera 8 millions de réaux (1 millions de fl.) et le grade de général dans l'armée de la reine, s'il veut abandonner la cause du prétendant, et que Cabrera a refusé cette offre.

— Les pertes occasionnées à l'Irlande par le manque de la récolte des pommes de terre, et les résultats immédiats de cette calamité sont évalués à 43 millions de livres (un milliard 75 millions de francs).

— La corporation municipale de Dublin va se trouver dans un assez grand embarras. Le lord-maire, M. Dunne, qui représentait comme alderman le quartier de St-André, vient d'être éliminé aux dernières élections, et remplacé par un candidat conservateur. Mais, comme ses fonctions de maire n'expirent que dans quatre mois, il sera appelé à présider le conseil des aldermen jusqu'à l'époque de son remplacement comme premier magistrat de la cité. Aujourd'hui on élève la question de savoir s'il a le droit de siéger au conseil des aldermen dont il ne fait plus partie. L'élimination de M. Dunne n'est pas le seul échec que l'ancien parti du rappel ait essuyé à Dublin, plusieurs aldermen qui feraient partie de l'association du rappel ont été également remplacés par des anti-repealers.

— On assure que lord Elgin, gouverneur-général du Canada, obligé, par le mauvais état de sa santé, de demander son rappel, va être remplacé par sir Charles Grey, gouverneur de la Jamaïque.

— Les dernières lettres reçues du Cap de Bonne-Espérance annoncent, dit le *Times*, que la tranquillité a été entièrement rétablie dans le district théâtre de la dernière insurrection et que le gouverneur-général a imposé une contribution extraordinaire aux Boeren pour payer les frais de la guerre.

— Vendredi matin, le navire la *Sea Witch*, allant de Sierra Leone à Londres, a péri corps et biens dans la baie de Portinser, sur la côte nord-ouest de Guernsey; sept hommes de l'équipage ont trouvé la mort dans ce sinistre.

Il règne depuis quatre jours sur nos côtes et particulièrement dans la Manche une tempête presque continuelle; on s'attend à recevoir des divers ports la nouvelle de nombreux naufrages.

— La nouvelle que le gouvernement français a l'intention d'intervenir directement en Italie et qu'il a ordonné le départ d'un corps d'armée pour Civita-Vecchia, a produit une certaine sensation dans la Cité, dit le *Standard*. Mais l'état des choses à Rome est encore si incertain qu'il est difficile de se rendre compte d'une manière précise de l'opportunité de l'intervention de la France. En tout cas, il est raisonnable de conclure de ce qui a déjà eu lieu que le gouvernement français ne prendra aucune mesure dans cette affaire sans le concours de notre gouvernement.

— On écrit de Paris au *Daily-News* : J'apprends de bonne source que l'Autriche a accepté l'offre faite par les puissances médiatrices de tenir des conférences pour la pacification de l'Italie à Bruxelles. Cette acceptation a été le dernier acte du ministère Wessemberg et a été ratifié par le prince Schwartzenberg à son avénement au pouvoir; ce ministre a exprimé en même temps aux représentants des puissances médiatrices le désir le plus vif d'ouvrir immédiatement les négociations. Toutefois M. Bastide a objecté qu'il vaudrait mieux attendre jusqu'après la nomination du président. Lord Palmerston a acquiescé à cet ajournement; les puissances médiatrices sont convenues de prolonger l'armistice pendant tout l'hiver; en conséquence l'Autriche s'est engagée à ne plus attaquer Venise et le gouvernement sarde a pris l'engagement, de son côté, de retenir sa flotte à Ancône.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 23 NOVEMBRE. — Le général Manuel de la Concha, nommé à la capitainerie générale de Catalogne, en remplacement du général Cordova, démissionnaire, part ce soir ou demain matin pour aller se mettre à la tête des colonnes d'opérations en Catalogne. Il est accompagné par le général Blaser, qui lui servira de chef d'Etat-major.

Avant de rentrer à Madrid, le général Cordova se propose de se rendre en France, pour y voir sa mère, qui est malade.

Nouvelles de Belgique.

BRUXELLES, 30 NOVEMBRE. — La chambre des représentants n'a tenu hier qu'une courte séance, remplie par des rapports de pétitions. M. de Luesemans a déposé le rapport de la section centrale sur l'amendement de M. Delfosse. La discussion en a été fixée à aujourd'hui. La section centrale propose l'adoption de l'amendement.

Le rapport du budget des affaires étrangères n'étant pas encore distribué, la discussion de ce budget a été ajournée de vingt-quatre heures et renvoyée à demain.

Le rapport de la section centrale qui a examiné le budget des affaires étrangères a été distribué ce soir. Nous y voyons qu'elle propose de nouvelles réductions, montant ensemble à 123,742 francs.

Au chapitre relatif aux traitements des agents diplomatiques, la section centrale propose de réunir en un seul article (missions en Allemagne), ceux qui concernent les légations belges à Vienne, Berlin et Francfort. Dans sa pensée il y aurait toujours trois légations, mais une principale et deux secondaires; elle propose alors de n'allouer pour l'ensemble que 75 mille francs au lieu de 91 mille francs demandés pour des légations qui ont coûté cette année 130 mille francs.

Une réduction plus forte encore, relativement, est proposée sur les frais de la légation de Rome, ou pour mieux dire de la légation d'Italie, puisque le gouvernement n'en veut plus conserver qu'une pour toute cette vaste contrée. La section centrale pense qu'un chargé d'affaires au traitement de 15 mille francs suffirait; mais nous devons ajouter que cette résolution a été prise seulement par trois membres contre un et deux abstentions. Cette réduction équivaut presque à une suppression; mais c'est une suppression complète que la section centrale propose quant à la mission de Lisbonne; elle supprime la totalité du crédit, regardant cette légation comme ne devant pas être maintenue, nous ignorons par quelles raisons, car le rapport de M. de Luesemans est entièrement muet sur ce point.

Le crédit pour la légation de Turquie a été réduit par le gouvernement à 30 mille francs, la section centrale l'abaisse à 27 mille francs, sans donner non plus aucun motif à l'appui de sa résolution. D'autre part elle propose de maintenir un chargé d'affaires aux Etats-Unis et au Brésil, et d'allouer 18 mille francs à chacun de ces agents.

Les réductions sur ce chapitre s'élèvent à 51 mille mille francs. Les autres portent sur la marine et le pilotage. La section centrale propose notamment de retrancher 24 mille francs sur les remises accordées aux pilotes; mais nous aimons à croire que cette proposition surtout ne sera pas sanctionnée par la chambre.

Nouvelles de France.

PARIS, 29 NOVEMBRE. — La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris, réunie à la chambre des appels de police correctionnelle, conformément à la l'art. 3 du décret du 6 juillet 1810, a statué hier sur l'accusation portée contre les ministres de Louis-Philippe à l'occasion des ordres par eux donnés pendant les journées de février.

La cour a déclaré qu'il n'y avait lieu à renvoyer devant la cour d'assises aucun des inculpés.

— M. Francisque de Corcelles, qui vient d'être envoyé à Civita-Vecchia avec la brigade embarquée à Marseille pour assurer la liberté personnelle du chef de l'Église, est le fils de M. T. de Corcelles, ancien député du Rhône, et petit-fils, par alliance, de Lafayette.

M. F. de Corcelles est intimement lié depuis long-temps avec M. l'amiral Baudin, et cette circonstance n'a pas peu contribué sans doute à fixer le choix du gouvernement sur M. de Corcelles, dans des circonstances où les forces navales de la France auront peut-être à agir de concert avec l'expédition de débarquement qui appuie la mission de M. de Corcelles.

— MM. Félix Pyat et Proudhon devaient se rencontrer ce matin, mais la police s'est trouvée sur le terrain avant eux.

Rendez-vous nouveau a été pris pour cette après-midi.

— Général, disait hier un des compromettants amis de M. Cavaignac, une chose m'étonne, c'est que vous n'ayez pas encore fait une visite à l'hôtel des Invalides. Il y a là pourtant 4,608 votes qui vaudraient bien la peine qu'on allât les conquérir. — Moi! que j'aille voir ces vieux enragés-là! et pourquoi faire? Ils sont tous pour l'autre. Tenez, je parie que Louis y aura 4,000 voix. — Vous vous trompez, général, reprit un vieux colonel de la banlieue, il en aura 4,608.

— Une rencontre a eu lieu aujourd'hui au bois de Vincennes entre le maire de Montmartre et M. de J... — M. de J... a été frappé d'un coup d'épée en pleine poitrine; la blessure est très grave. Il paraît que la politique n'est pas étrangère à ce duel.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — SÉANCE DU 29 NOVEMBRE.

M. Joly a fait des interpellations au ministre des affaires étrangères sur les affaires d'Espagne. Elles ont porté particulièrement sur les sujets espagnols arrêtés ou envoyés dans l'intérieur de la France pour les empêcher de rentrer en Espagne. Il a critiqué la conduite du gouvernement français, celle de M. de Lesseps et l'envoi d'une commission française sur la frontière d'Espagne pour surveiller l'exécution des ordres donnés par le gouvernement. L'orateur a voulu comparer la marche du gouvernement actuel à celle du gouvernement précédent et a cherché à prouver que la politique était la même.

M. Bastide a répondu en termes bien précis, que la politique du gouvernement français en Espagne consiste à n'avoir, à proprement parler, aucune politique sur les affaires intérieures de l'Espagne, en ce sens que nous ne voulons nous occuper ni du gouvernement ni d'aucune mesure de propagande, et que nous croyons ces dispositions faites plus pour maintenir l'harmonie et la véritable confraternité entre les deux gouvernements que tout ce que nous pourrions obtenir en voulant nous immiscer dans la politique intérieure de l'Espagne.

M. *Dufaure* parle dans le même sens et donne des explications sur les faits critiqués par M. Joly, entre autres sur le réfugié Escosura, qui a été interné dans la Haute-Marne et a sollicité d'être envoyé à Perpignan, d'où il a été de nouveau renvoyé dans l'intérieur à cause de ses intrigues pour soulever les Espagnols des frontières d'Espagne et pour préparer une guerre civile.

Quant aux papiers que M. Joly dit avoir été saisis sur les réfugiés, ils sont en dépôt et sous clef au ministère des affaires étrangères. Après d'autres explications, données par M. Dufaure, avec cette clarté qu'il apporte dans toutes ses communications, on a passé à l'ordre du jour.

M. *Crémieux* dépose sur le bureau de l'assemblée le rapport sur le projet de décret relatif à la responsabilité du président de la république et de ses agents. La discussion du projet aura lieu lundi prochain.

La discussion du budget rectifié de 1848 est reprise et les premiers chapitres du budget rectifié de la marine sont successivement votés.

DE LA PROPRIÉTÉ, PAR M. A. THIERS.

LIVRE TROISIÈME. — DU SOCIALISME.

(*Suite.* — Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.)

CHAPITRE IX.

DU DROIT AU TRAVAIL.

Que l'obligation imposée à la société de fournir du travail aux ouvriers qui en manquent ne saurait constituer un droit.

Pour s'entendre il n'y a qu'à remonter aux principes mêmes. Quel est le but que se proposent les hommes en se réunissant en société? C'est de travailler les uns à côté des autres, sous leur protection réciproque, en se défendant s'ils sont attaqués, en se prêtant secours si l'un expire de fatigue, de maladie ou de vieillesse au milieu du travail commun, en s'excitant aussi à mieux faire par les exemples qu'ils se donnent; mais je ne sache pas qu'ils aient mission de se trouver du travail les uns aux autres. La protection, le secours mutuel, le perfectionnement, voilà le motif, l'avantage de la vie en société, voilà ce que l'homme ne rencontrerait pas dans l'isolement, voilà ce qu'il obtient du rapprochement avec ses semblables. Seul il serait dévoré par un animal plus fort, ou succomberait faute de secours dans les cas de maladie et de décrépitude. Seul il n'apprendrait jamais rien, et le savoir de l'un serait perdu pour l'autre. Mais chaque homme valide a mission de s'occuper de lui-même, de se chercher un emploi, et je ne sache pas que ce soit à la société de lui en trouver un. Elle le protége dans l'exercice de l'emploi trouvé, elle peut lui enseigner à s'en acquitter mieux, mais lui en chercher un, le lui fournir artificiellement, me semble au-delà de ses obligations et surtout de ses possibilités. Il serait mieux, plus humain, me dira-t-on, d'aller jusque-là, et d'assurer ainsi en tout temps, à tout homme, les moyens de travailler. Voulez-vous dire que la société devrait agir comme ces associations qui cherchent des placements aux domestiques, ou aux ouvriers sans emploi? Je vous comprends. Mais ces associations promettent leur bonne volonté seulement. Pourquoi ne promettent-elles pas davantage? Parce qu'elles ne peuvent rien de plus. La société en est au même degré de puissance.

Pour arriver à s'en convaincre il n'y a que bien peu de réflexions à faire. Quand le travail manquera-t-il? Dans certains cas, heureusement accidentels, dans le cas de chômage. Le plus ordinairement, l'homme

réussit à s'employer lorsqu'il veut sincèrement travailler. Dans les champs, les alternatives d'activité extrême ou d'inaction complète ne se produisent jamais. Vous ne verrez pas dans l'agriculture, cent, deux cent mille ouvriers aux bras desquels la terre se refusera tout à coup. Toutefois, à la porte des villes, les ouvriers qui cultivent des fruits ou des légumes, qui travaillent pour procurer des jouissances raffinées au riche, pourront souffrir, eux aussi, d'une perturbation commerciale. Mais, dans l'agriculture, il n'y a pas de ces crises résultant de l'exagération de production, et il est bien rare qu'un homme qui a des bras ne trouve pas une ferme pour les employer. Il en est autrement, comme je l'ai déjà dit, dans les manufactures. Là, pendant un temps, il arrivera que les bras manqueront, qu'on se les disputera, qu'on les paiera à des prix élevés; puisque, l'exagération de la production faisant naître l'impossibilité de vendre, on s'arrêtera tout-à-coup, on cessera de produire, et que, si l'ouvrier n'a pas été économe, il sera privé du nécessaire, et sera réduit aux plus cruelles extrémités. Voilà les cas où le travail manque véritablement, et les seuls dont nous avons à nous occuper. Il faut bien qu'il en soit ainsi, car si le chômage était l'état ordinaire de la société, elle succomberait bientôt. Si habituellement il y avait un nombre de bras auxquels manqueraient les champs pour labourer, les métiers de tout genre pour tisser, forger, elle y devrait périr. Ce serait le cas de cette invasion de la terre et des capitaux dont il a été parlé ailleurs, et qui n'est qu'une fable, car ordinairement il y a de la terre non appropriée pour qui en veut, de la terre appropriée à meilleur marché que dans le passé, et des capitaux instruments de travail à plus bas prix qu'à aucune époque. Il y a, en un mot, sauf certaines exceptions, il y a du travail préparé pour les bras qui se présentent, non pas cependant que je veuille dire que tous les solliciteurs qui désirent des emplois puissent en obtenir; ceux-là, je n'y pense pas, quoiqu'ils soient fort partisans du droit au travail. Mais enfin je pose comme chose certaine que le travail ne manque qu'accidentellement, seulement dans le cas de chômages, et que ces chômages ont lieu, non pas dans les champs, mais dans les villes, non pas dans l'agriculture, mais dans les manufactures.

Que signifie ce fait accidentel qui se produit dans les manufactures, et que j'appelle chômage? Il signifie que, dans le moment où il se produit, la société n'a pas besoin de fer, de machines, de tissus de coton, de draps, d'étoffes de soie, de châles de cachemire, etc., parce qu'elle en a trop fabriqué. Eh bien! voulez-vous que l'Etat se fasse, tout juste pour ce moment, fabricant de fer, de tissus, de coton, de draps, d'étoffes de soie ou de châles de cachemire? Le voulez-vous, oui ou non? Toute la question est là, et point ailleurs.

Je comprends dans le communisme, l'état exerçant toutes les professions à la fois. Mais hors du communisme, vous figurez-vous l'état fabricant des souliers, des chapeaux, de la quincaillerie, des objets de modes? En fabriquerait il habituellement? En fabriquerait-il accidentellement? Habituellement, ce serait contre nature, car, outre qu'il ferait ce qui ne lui convient pas, ce qu'il est impossible qu'il sache faire, il créerait la plus redoutable concurrence à l'industrie privée, et la ruinerait ou serait ruiné par elle. Accidentellement, ce serait encore pis. Vous figurez-vous l'état élevant à la hâte des fabriques de tout genre, et essayant, pendant une année ou deux, d'exercer tous les métiers à la fois, pour les abandonner ensuite.

Outre qu'il s'en acquitterait fort mal, d'abord par sa nature qui ne s'y prêterait pas, ensuite par l'insuffisance de son savoir qui serait tout récent, il susciterait à l'industrie une concurrence encore plus dangereuse que celle qu'il lui opposerait en fabriquant d'une manière constante et permanente. Il empêcherait, en effet, le seul bien de ces funestes chômages, qui est, en suspendant la production, de débarrasser les marchés du trop plein dont ils sont encombrés. Le chômage signifiait que la production devait s'arrêter, parce qu'elle avait été excessive, et elle continuerait par les mains de l'état, maladroitement, chèrement, inopportunément. Le remède serait donc non-seulement mauvais, mais inopportun au plus haut point.

Non, non, me dira-t-on, c'est une exagération de l'idée que vous combattez; ce n'est pas l'idée elle-même dans sa simplicité et sa justesse. On ne peut pas vouloir que l'Etat devienne quincaillier, orfèvre, tisseur de soie, fabricant de meubles. Mais quand il aura des colonies agricoles en Bretagne ou en Algérie, des travaux de terrassement enfin, préparés sur diverses parties du territoire, il aura rempli ses obligations. A cela je répondrai qu'on ne parle pas sérieusement, ou qu'on parle sans avoir consulté les ateliers nationaux. Quoi! vous reconnaissez le droit, et après l'avoir reconnu vous y satisfaites de la sorte? Des travaux de terrassement, à aucune époque on n'en a refusé, et jamais, avec un peu de prévoyance, l'Etat ne doit en manquer. Mais pouvez-vous offrir une pioche à des gens qui tenaient une navette ou un burin? Ils vous diront que c'est une cruauté, et c'en est une, en effet. Ceux qui sont honnêtes, s'ils veulent essayer de manier la pioche et la bêche, ont bientôt les mains en sang, le dos brisé, sont malades, épuisés; et si le travail est donné à la tâche, comme on l'avait essayé à Paris dans les derniers jours de l'existence des ateliers nationaux, ils gagnent à peine de quoi manger un morceau de pain, tandis qu'à côté d'eux, un manouvrier de profession peut gagner de 8 à 10 fr. par jour. Alors qu'arrive-t-il? Un sentiment d'humanité s'empare des surveillants, on paie ces ouvriers pour ne rien faire, et ce secours, qu'on repousse en leur nom avec tant d'orgueil, ils se le procurent par un mensonge. Au lieu d'une aumône, c'est une fraude. Or, il est encore moins déshonorant de recevoir une aumône de l'état que de commettre une infidélité, c'est-à-dire de se faire payer un salaire pour un ouvrage qu'on n'exécute pas. Ce n'est pas tout: je parle de terrassements à Paris, mais offrez-les en Bretagne ou dans les Landes, et vous verrez si on les accepte. On prendra les armes pour ne pas quitter Paris, et je ne fais pas ici une vaine supposition. Les malheureuses journées de juin ont eu lieu justement à la nouvelle du départ forcé des ouvriers des ateliers nationaux.

Les droits [illegible] ne sont pas: s'ils sont, ils entraînent des conséquences absolues. Si l'ouvrier a droit à ce que l'Etat lui fournisse du travail, ce doit être un travail conforme à ses habitudes, à son genre de vie, à ses talents, un travail qui ne l'exténue pas, qui ne le rende pas impropre à son métier, un travail surtout qui ne l'oblige pas à s'expatrier, qui ne le sépare pas de sa famille, qui ne fasse pas de sa femme une veuve, de ses enfants des orphelins. Il faut qu'il trouve, en s'adressant au gouvernement un atelier tout prêt à le recevoir, une filature, une forge, un métier à soie, une boutique de chapelier, etc... Le droit n'est pas, ou il entraîne ces conséquences, car, je le répète, mettre une pioche dans les mains d'un ouvrier en soie, n'est pas l'accomplissement d'un droit, mais une cruauté. Cet ouvrier, s'il la prend, la laisse de côté, ne s'en sert point, et trompe l'Etat. Encore un coup, c'est se placer dans la nécessité d'être cruel soi-même, ou de faire de l'ouvrier un malhonnête homme. Je ne comprends pas un droit qui aurait de tels résultats.

Il y a plus. Si le droit est, il est à tous les instants. Il est entier, aujourd'hui, hier, demain, après-demain, en été comme en hiver, non pas quand il vous plaira de le déclarer en vigueur, mais quand il plaira à l'ouvrier de l'invoquer. Eh bien! comment ferez-vous, s'il convient à quelques ouvriers de quitter leur maître parce qu'il ne les paye pas à leur gré, ou parce qu'il exige telle condition qui n'est pas de leur goût, et de venir vous demander du travail? Vous serez dès lors les complices obligés de toutes les grèves, de toutes les violences essayées envers les maîtres pour les contraindre à élever les salaires. Si le droit est un vrai droit, non une flatterie écrite dans une loi pour n'y plus penser ensuite, mais un droit sérieusement reconnu, et efficacement accordé, vous fournirez à tous les ouvriers un moyen de ruiner l'industrie par l'élévation factice des salaires. Serait-ce là une vaine supposition? Mais les ateliers nationaux fournissent encore la réponse. Beaucoup de fabricants de Paris avaient des commandes qu'ils ne pouvaient pas exécuter, parce que leurs ouvriers ne voulaient pas travailler pour eux. Il y a telle partie d'équipement dont le ministère de la guerre avait un besoin urgent, et qu'il n'a pu faire confectionner que [illegible] à cause des ateliers nationaux qui procuraient aux ouvriers paresseux [illegible] des vacances payées. Mais direz-vous, nous saurons discerner si le [illegible] l'est à propos ou non. Eh quoi! est-ce là le caractère d'un vrai droit, [illegible] il s'agit de liberté individuelle, de liberté de la presse, dépend-il du pouvoir de dire: Je vous l'accorde aujourd'hui, je vous la refuse demain? C'est ainsi dans l'état de siége, mais dans l'état de siége il n'y a plus de droit. Dans l'état ordinaire laisse-t-on le droit dépendre de l'arbitrage du pouvoir qui serait autorisé à dire: Il y a lieu d'exercer le droit aujourd'hui et non demain, ou bien demain et point aujourd'hui?

Et d'où vient cette malheureuse contradiction entre le principe que vous voulez poser, et l'application de ce même principe? C'est que vous avez abusé du mot pour donner aux choses un caractère faux et forcé, c'est que vous avez appelé droit ce qui n'en est pas un, et que vous prétendez convertir en obligation absolue, ce qui est et doit rester de la part du pouvoir un simple acte de bonne volonté. Si vous aviez droit au travail, à votre droit devrait répondre, de la part de l'état, l'obligation positive, formelle, inéludable, de vous fournir du travail, un travail conforme à vos habitudes, à vos forces, à vos talents. Je ne veux pas railler en matière si grave; mais comme il n'y a pas de limite tracée entre les travailleurs, qu'on ne peut pas prétendre que le droit qui existe pour une classe n'existe pas pour l'autre, car s'il y avait des droits de classe, on reconnaîtrait à l'instant même une étrange aristocratie, je vous dirai que le droit au travail existe pour les médecins sans malades, les avocats sans causes, les écrivains sans lecteurs, comme pour les ouvriers eux-mêmes, que le droit, enfin existe ou n'existe pas, et que vous devez de l'emploi à tous, ou que vous n'en devez à personne. Oui, si vous êtes conséquent, vous devez de l'emploi à tous. Et alors apercevez-vous les suites? Préparez donc des places pour tous ces ouvriers de la pensée, comme ils s'appellent, et si le droit au travail est un vrai droit, cédez leur vos places, ou partagez avec eux celles que vous avez; car, je le répète, le droit de la liberté individuelle, de la liberté de la presse est absolu et à l'usage de tous. L'ouvrier qui veut écrire, le peut comme celui que vous qualifiez du titre de bourgeois. Pourquoi donc le droit au travail serait-il, par exception, le privilége d'une seule classe de travailleurs?

(*La suite prochainement.*)

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi 2 *Décembre* 1848. — (Représentation n° 73.)

LA JUIVE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Halévy.

On commencera à 6 heures et demie.

ANNONCES.

AVIS AUX DAMES.

La soussignée a l'honneur d'annoncer que depuis MARDI, 28 NOVEMBRE, elle a ouvert un NOUVEAU MAGASIN assorti en LAINES, SOIE et tout ce qui concerne la BRODERIE, la TAPISSERIE et tous les OUVRAGES DE MAIN, et où l'on peut se procurer sur les demandes qui en seraient faites, tous les ouvrages de tapisserie et de broderie, commencés ou entièrement achevés, ainsi que les dessins et patrons les plus nouveaux.

Ce magasin sera en tout temps richement assorti de tous les articles qui concernent la tapisserie, la broderie et les ouvrages de main, et qui seront tous de première qualité, et la soussignée ose se flatter qu'elle se verra honorée de la confiance et de la bienveillance du public, à d'autant plus de titres qu'elle s'efforcera d'acquérir cette confiance par la modicité des prix et une prompte exactitude dans l'exécution des commandes qui lui seront faites.

J. E. VISSER, née VAN HEES.

La Haye, *Spuistraat*, sect. S, n° 391, en face du magasin de M. Arbeiter, pelletier fournisseur de la Cour. (254)

BAZAR ANGLAIS,

SOUS LA DIRECTION DE

G. OPPENHEIM, J^R, D'AMSTERDAM.

Korte Houtstraat, N° 104.

Pour la Fête de la St-Nicolas.

Ledit BAZAR sera ouvert dès ce jour, jusqu'à 10 heures du soir, éclairé au GAZ, offrant une spécialité d'articles nouveaux, pour faire des cadeaux, etc.

NB. Chaque article porte en chiffre son prix de vente. (255)

EN VENTE

Chez LES HÉRITIERS DOORMAN, Libraires, *Lange Poten* à La Haye, T. H. HENDRIKSEN, *Hoogstraat*, à Rotterdam, B.^e TARRIDE, *Longue rue de l'Ecuyer*, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, *Place Verte* à Anvers:

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES,

LA PRESERVATION

PERSONNELLE,

(33e ÉDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS,) AVEC QUARANTE GRAVURES.

PRIX: 5 FR., — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets désordres, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, enfin tous les attributs de la virilité; illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effet produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observations pratiques sur es habitudes secrètes des colléges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hypocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc.; par le docteur Samuel La' Mert, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres, membre de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la société médicale de Londres, licencié au collége des pharmaciens de la même ville, etc., etc.

Incontestablement cet utile et curieux ouvrage devrait se trouver dans toutes les mains, (66,000 exemplaires vendus en Angleterre en peu de temps prouvent suffisamment en sa faveur. (187)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, JEUDI 30 NOVEMBRE. — Les opérations en fonds hollandais étaient peu importantes aujourd'hui, tous ces fonds ont fermé à peu près à leur cours d'hier.

En fonds étrangers les espagnols et les portugais étaient plus offerts. — Les Russes et les autrichiens n'ont pas varié. — Les brésiliens et les péruviens fort recherchés par suite de la hausse qu'ils avaient éprouvée à la Bourse de Londres.

ROTTERDAM, JEUDI 30 NOVEMBRE. — Avec des transactions fort restreintes, la plupart des fonds notés se sont négociés en baisse.

PARIS, MERCREDI 29 NOVEMBRE. — L'expédition envoyée par M. le chef du pouvoir exécutif au secours du pape a obtenu l'assentiment général, et l'ingénieuse combinaison présentée hier à l'assemblée nationale par M. le ministre de la guerre pour réduire le chiffre écrasant du budget de la guerre a été accueillie par les hommes de Bourse avec une faveur marquée. C'est dans ces dispositions que le parquet a ouvert. Les premiers cours ont présenté sur ceux de clôture d'hier une amélioration notable; mais il n'a pu se soutenir, parce qu'une grande quantité de primes se trouvant levées à ces prix-là, ceux qui s'en trouvaient acheteurs ont profité des hauts cours pour les revendre fermes, ce qui a produit un assez vif mouvement de baisse; mais vers la clôture il y avait de nouveau beaucoup de demandes.

En définitive le 5 %, le 3 % et l'emprunt restent, au comptant, en hausse de 25 c.; le 5 % à 65-35, après avoir ouvert à 65-75 et fait 65-30. Le 3 %, au plus haut, à 42-90, et l'emprunt à 65-25. Les actions de la Banque de France ont baissé de 2-50 à 1347 50, après avoir fait 1355 A terme, le 5 % a varié entre 65-75 et 65 10, et reste à 65-40, et le 3 % de 43 à 42-75, et reste à 42-90, en hausse de 35 c. L'emprunt est remonté de 35 à 65-25.

Chemins de fer: Peu d'affaires et peu de variations L'Orléans est monté de 2 50 ainsi que le Versailles (rive gauche) et le Bâle, de 1-25. Le Rouen reste, au contraire, en baisse de 2 50 et le Strasbourg de 1-25. Le Marseille, le centre et le Bordeaux, le Nord et le Tours à Nantes restent comme hier. Le Montereau a été fait à 100 fr. A terme, il ne s'est traité que du Marseille a 132-50 et du Nord de 343-75 à 342-50.

Fonds étrangers. — Il y a eu assez d'affaires sur les 5 % belges (1840 et 1842) qui restent en hausse, le premier de 1/2 % à 78 1/2, et le second de 5/8 % à 78 3/8. Le 4 1/2 % à 72 n'a pas varié, La renta de Naples à 78, l'emprunt du Piémont à 830, et les lots d'Autriche à 300 restent également sans changement. L'emprunt romain est remonté de 1/2 % à 60 1/2. Il ne s'est rien fait en fonds d'Espagne.

LONDRES, MERCREDI 29 NOVEMBRE. — Les fonds Anglais ont été plus faibles, les nouvelles de France n'ayant pas paru encourageantes. Les consolidés ont été cotés 87 1/8 à 1/4, et restent 87 1/4 à 3/8 à 3 heures. Actions de la banque 187 1/2 à 189 1/2; 3 % réduits 86 à 1/8; 3 1/4 % 86 1/4 1/2. Bons de l'échiquier 42 à 45 s.

Les affaires en fonds étrangers restent limitées. Mexicains 21 1/4 à 1/2; Espagne 5 % 11 3/4 à 7/8; Hollandais 2 1/2 % 47 3/4; Pourtugais 24 3/4.

ANVERS, JEUDI 30 NOVEMBRE. — 2 heures. — Peu d'affaires. — Fonds belges: 5 % 78 % et P; d° 4 1/2 % 72 % P.; d° 2 1/2 % ont été traités à 39 1/4 % et restent 39 1/4 % et cours. Fonds espagnols: 5 % 9 5/16 % A. et 9 3/8 % P.; d° 3 % dette intérieure 18 1/4 % A et 18 5/16 % P. — Obligations romains 59 1/2 % fait.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 39 1/4 % A.

MADRID, JEUDI 23 NOVEMBRE. — 3 % 19 1/2 à 7/16 au compt. (après la bourse 19 7/16 à 1/2 A.) — 5 % 9 1/2 P. (après la bourse 9 1/4 A) — Dette sans intérêt 3 5/8 P, (après la bourse 3 1/2 A.) — Coupons 5 3/4 A. — Vales non consolidés 5 3/4 P. — Dette nég 5 % 5 P. — Billets du trésor; 82 P.; 86 A. — Banque de St-Ferdinand 40 P. — Changes: Paris 5-5 P.; Londres, 48-35.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 30 NOVEMBRE.

Dette act... 2½	46 5/8	Dito.........3	25 3/8, 1/2	Certific. dit...6	
Dito dito......3	55 5/8	D° int. à 6 m.3	18 1/16	Pologne Cert.4	
Dito en liq.... 3		Coup. Ardoin.	6 1/8, 3/8	Lots Pol. fl.300	
Dito dito...... 4	72 3/16	Passive		Dito dito.fl.500	
Emp des I.-O.4	70 1/16	Deferred		Amér.Phil. B. 6	
S. d'Am.... 3½	72¼	Dett. diff. à P.		Dito Act. de B.	3 3/8
Soc. de C... 4½	137	Portug. à L^s. 3	23½	Autr. Mét. ... 5	66 1/8
Lac de Harl. 5		Dito dito...... 4	24 3/8	Dito.........2½	34 7/8
C de f^r du R.4½		D°int. à 1 Conto		Dito.......... 4	
Ch. de fer Holl.	62	O.russe Hope.5	99¼	Brés 5	76¼
Dito........... 4½		Dito dito.......5	98¼	Dito 1843......5	
Belgique.... 4½		Certific. dito. 5	88 3/8	N. Mexic.......5	19¾
D° Rothsch. 2½	36 3/16, 37	Dito dito.......4	77¼	Peru............ 6	21¾
Esp.Ard.85 l. 5	9 3/8, 7/16	Bill. Stieglitz.4	77 5/8	Grenade........1	11 3/8, ½
Dito de 510 l. 5	9½	Cert. à Hamb.5		Venez..........2½	
Dito Pièc. c. 5	9½	Insc.au gr.-l. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 30 NOVEMBRE.

PAYS-BAS.—Dette activ.	2½ %	46½	ESP. — Ard. int. L. 510	5	0/0
Dito dito	3 »	55½	RUSSIE. — Emprunt	5	» 99 1/8
Dito dito	4 »	72 3/16	Stieglitz.	4	»
ESP. — Ard. de L. 170.	5 »		AUTRICHE.—Certi. Mét.	2½	»

BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE.

3p.c au compt	42 80	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	42 90	» 2½ 1845		Paris St-Germ.	300
Emprunt 1847	65 25	Société génér.		Par. Versr. dr.	
» fin cour.	65 25	Esp. dette act.		» » [illegible]	97 50
5p.c. au compt	65 35	» différée.		» Orléans	592 50
» fin cour.		» nouv.3 p.		» Rouen......	350
Banq.de Franc	1347 50	» dette int.		Paris Nord	342 50
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	78	» Strasb...	326 25
Belg.5 p. 1840	77½	Rome Em. 1844	60½	» Lyon.....	
» 5 p. 1842	77 3/8			Zinc. Vieille Mt.	1975
» 4½ 1844	72			» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 29 NOVEMBRE.

Cons. Compt...	87½, 5/8	Péruviens......	34, 36	Dito différée...	
D° en liquidat.		3 p. c. port......		Dito passive....	3, 3½
Belges............	71, 73	4 p. c. d° 1834.	24, 24½	Mexique	21½, 21¾
Hollande 4 p c.	72½, 73½	Brésiliens.......	73, 75	Russie............	99, 101
Dito 2½ p. c.	47, 47½	Dette act. esp.5	11 5/8, 11 7/8	Colombie	
		Dito 3 p c......	25, 25½	Danois	62, 65

BOURSE D'ANVERS DU 30 NOVEMBRE.

BELG. C. de la bq. B. . . 2½			AUTR. Métal. 5			Dette diff. 1831	
Cert. de la soc. g. R. . . 2½	39½	A	Dito 2½			Dito pass. 1834	
Emprunt. . 3			L^s / 250 E. 1839	510	P	RUSSIE. Emp. à Ams. H. C^e 5	
Dito. . . . 4			Dito de ƒ500.			Dito d° nouv. 5	
Dito. . . . 4½	71 5/8	P	POL. L^s de ƒ300			PRUSSE. Dito L^s à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	78	P	Dito de ƒ500.			NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5			BADE. Lots de ƒ 50 1840. .			ETAT ROMAIN. 5	
HOLL. D^e act. 2½			Dito 1845. . .				
			ESP. Ep. 1834 5	9½			

BOURSE DE FRANCFORT DU 29 NOVEMBRE.

Métaliques . . 5	68¾, 69¼	Métalliq. 2 1/2	36 1/16 à 3/16	Emp 1839 fl 250	76½, 79½
» . . 4	56, 57 P	Banque	1165 1175	Hollande. 2 1/2	47½ à 48½
» . . 3	40½, 41	Emp 1834 fl 500	117½, 118	Espagn. d. int.	18½ à 5/8

BOURSE DE BERLIN DU 29 NOVEMBRE.

Obligat. . 3 1/2	76 1/8, 3/8	A	Ch Aix à Maest			Hollande 2 1/2		
Russ. (Roths.)	102½, 5/8	A	Obl de la S.C.M.	91 3/8, 92½	P	Lots de Pol. 500	69	A
Dito Stiegl. 4	83½	P	Banque de Prus	87, 88		Dito 300	95½	
Ch. de fer rhén.								

BOURSE DE VIENNE DU 26 NOVEMBRE.

Métalliques. . 5	77½, 7/8	Emprunt 1834.		Act. de la Banq.	
» . . 4		» 1839		Lots de 500 fl.	
» . . 3		Ch. de fer Milan.		Dito de 250 »	
» 2 1/2		» du Nord.			

CHANGES DE BERLIN DU 29 NOVEMBRE.

Amst. court. .	143 1/8, ¼ A	Hamb. 2/m.	149 7/8, 150½	Vienne 2/m...	91
2/m. . .	142 3/8, 5/8 A	Londres 3/m.	6.24 7/8	Francf. 2/m...	56.22, 26
Hamb. court...	150 3/8	Paris 2/m.	80 11/12	St-Petb. 3/S....	105 5/8, 3/8

CHANGES DE FRANCFORT DU 29 NOVEMBRE.

Amsterd. court	101 7/8	P	Hamb. court...	88 3/8	P	Paris court....	94 3/8	A
2/m	100¼	A	2/m...	88	A	3/m...		
Berlin court...	105½	A	Londres court.	121 1/8, 3/8	A	Vienne court..	107½	
3/m...			2/m...	120 3/8	A	3/m...		

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, VENDREDI 1er DÉCEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2½	0/0	[illegible]/16
	Dito dito	3	»	[illegible]
	Dito dito	4	»	[illegible] 1/8
ESPAGNE —	Ardoins de L. 510.	5	»	9 1/4
	Dito intér. L. 510	[illegible]	»	18 3/16
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816.	[illegible]	»	99 1/8
AUTRICHE. —	Obligat. Métalliques	[illegible]	»	35

A HAYE, chez [illegible], Spui N° 7[illegible].